

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT



Le service Démocratie permanente est disponible pour vous aider à formaliser et déposer vos idées de projet !

- Vous pouvez poser vos questions par téléphone ou par mail.
- Des ateliers d'accompagnement au dépôt de projet sont proposés. Retrouvez les lieux et dates de ces ateliers sur jeparticipe.ville-amboise.fr ou à l'accueil de la mairie.
- Vous pouvez également prendre rendez-vous avec le service pour travailler ensemble sur votre projet.

Contact

Emma DELIERRE

Tél. : 02 47 23 47 35

jeparticipe@ville-amboise.fr



jeparticipe.ville-amboise.fr

2025

2^{ème} édition

BUDGET PARTICIPATIF



Mode d'emploi

50 000 €
pour des projets
portés par et pour
les citoyens



1

LE DÉPÔT DE PROJET du 9 avril au 6 juin 2025

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Toutes les personnes de plus de 10 ans, les collectifs par le biais d'un représentant et les associations peuvent déposer un projet.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- Directement sur le site : jeparticipe.ville-amboise.fr
- Ou en envoyant le formulaire papier (disponible en ligne et à l'accueil de la mairie) : à : Mairie d'Amboise, 60 rue de la Concorde 37400 Amboise
- Ou par email : jeparticipe@ville-amboise.fr

QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS ?

Les projets doivent respecter certains critères :

- Être situé à Amboise ;
- Être d'intérêt général et être accessible gratuitement ;
- Correspondre aux champs d'intervention de la mairie ;
- Ne pas coûter plus de 30 000 €.

2

ANALYSE DES PROJETS du 6 juin au 6 septembre 2025

CETTE ÉTAPE EST PRISE EN CHARGE PAR LA MAIRIE

Il s'agit d'analyser les projets déposés par les citoyens, afin de voir s'ils sont techniquement réalisables. Les porteurs de projets peuvent être sollicités lors de cette phase, afin d'apporter des précisions sur leurs idées si nécessaire.

Si le projet est faisable,
il est soumis au vote !



3

À VOS VOTES ! du 6 septembre au 6 décembre 2025

QUI PEUT VOTER ?

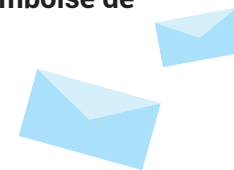
Les habitants et habitantes d'Amboise de plus de 10 ans peuvent voter.

COMMENT VOTER ?

Vous pouvez voter :

- Directement sur : jeparticipe.ville-amboise.fr
- Dans une des urnes qui seront placées dans différents lieux de la ville
- En envoyant votre bulletin de vote par email : jeparticipe@ville-amboise.fr
- En envoyant votre bulletin de vote à : Mairie d'Amboise, 60 rue de la Concorde 37400 Amboise

Le vote se fera sous forme de « panier » : chacun pourra voter pour autant de projets qu'il ou elle le souhaite (2 minimum) en restant dans la limite budgétaire de 50 000 €.



LES PROJETS LAURÉATS

Les projets qui obtiennent le plus de votes seront mis en œuvres !

Retrouvez le règlement complet du budget participatif à l'accueil de la mairie ou bien sur le site jeparticipe.ville-amboise.fr

